

Semaine du 24 au 28 janvier 2022

RUP – Position commune de la France, de l’Espagne, du Portugal et des neuf régions ultrapériphériques dans le cadre du partenariat stratégique entre la Commission et les RUP

Le 19 janvier 2022 s’est tenue une réunion présidée par le ministre français des Outre-mer, Sébastien Lecornu avec Elisa Ferreira (Commissaire européenne en charge des RUP), Ana Paula Zacarias (secrétaire d’Etat portugaise aux affaires européennes), une représentante du secrétaire d’Etat espagnol aux affaires européennes, ainsi que les Présidents des neuf régions ultrapériphériques.

Les représentants des trois États membres et des exécutifs régionaux ont adopté une position commune dans le cadre de l’actualisation du partenariat stratégique de la Commission européenne avec les régions ultrapériphériques.

La position commune reprend l’essentiel des propositions formulées dans le rapport de l’eurodéputé réunionnais Stéphane Bijoux (RENEW), intitulé « *Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l’Union* », adopté en plénière du Parlement européen le 20 juillet dernier. Il s’agit d’un message clair envoyé à la Commission : les trois États membres et les exécutifs régionaux des RUP soutiennent les demandes portées par le Parlement européen et attendent une stratégie plus opérationnelle que les précédentes.

Le document de 39 pages appelle à la mise en place de mesures adaptées aux besoins et aux spécificités des RUP, territoires caractérisés par l’insularité ou quasi-insularité, l’éloignement, la dépendance aux importations et à un nombre limité de produits.

La position commune appelle à l’application systématique des principes et des possibilités prévus par l’article 349 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE), permettant d’adapter les politiques européennes aux réalités de ces territoires, et ce dans tous les domaines. Ainsi, la position commune propose des mesures opérationnelles dans les secteurs de l’agriculture, de la pêche, de la politique commerciale de l’Union européenne, ou encore, en matière d’aides d’État.

Le document appelle notamment la Commission à respecter son engagement en faveur du renouvellement de la flotte de pêche dans les RUP, à veiller à la convergence des normes des produits importés avec les mêmes standards sociaux, environnementaux et sanitaires que pour les productions des RUP, ou encore, à porter une attention permanente concernant les produits sensibles des RUP dans le cadre des accords commerciaux négociés entre l’Union européenne et les pays tiers.

Au niveau institutionnel, la France, l'Espagne, Portugal et les exécutifs des neuf RUP ont également formulé une demande forte visant à renforcer l'attention portée par la Commission européenne à ces territoires en systématisant le « *réflexe RUP européen* » dans la mise en œuvre des politiques européennes, notamment en renforçant le positionnement de l'Unité RUP au sein de la DG REGIO.

Pour mémoire, en 2021 la Commission européenne avait publié sa feuille de route concernant le renouvellement du partenariat avec les RUP et avait ouvert deux périodes de consultation publique. Eurodom a répondu aux deux phases de consultation au nom des organisations agricoles des régions ultrapériphériques françaises, espagnole et portugaises, le 9 juin et le 4 novembre 2021.

La Communication de la Commission intitulée « *Les Régions ultrapériphériques comme partenaires clé d'une relance verte, numérique et équitable* » devrait être publiée le 11 mai prochain.

La position commune complète est accessible ici : [#PFUE2022 #Outremer | Document de position commune aux 3 États membres et aux 9 Régions Ultrapériphériques | Ministère des Outre-mer.](#)

FORÊT/BOIS – 4 millions d'euros alloués à l'ONF pour la création de pistes forestières en Guyane

Le 18 janvier 2022, au cours d'une séance de questions orales, le ministre français de l'Agriculture, Julien Denormandie, en réponse à une question du sénateur guyanais Georges Patient (Rassemblement des Démocraties Progressistes et Indépendants), a confirmé l'allocation d'une enveloppe à hauteur de 4 millions d'euros à l'Office national des forêts (ONF) pour la création de nouvelles pistes forestières en Guyane.

Pour autant, cette enveloppe de 4 millions d'euros ne couvre que l'année 2022, sans garanties pour les années à venir. Or, pour atteindre les objectifs fixés par le Programme régional de la forêt et du bois de Guyane (PRFB Guyane), soit 210 000 m³ de bois extraits de la forêt par an, il est estimé qu'une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros est nécessaire pour améliorer efficacement le réseau des pistes forestières.

L'enveloppe allouée à ce programme avait déjà été mise à mal avec les récentes annonces de l'ONF qui souhaite limiter le préfinancement des pistes à 2 millions d'euros au lieu des 3 millions d'euros attribués jusqu'à présent et des 5 millions d'euros jugés nécessaires dans le PRFB pour accompagner le développement de la filière.

Depuis 2018, la filière fait face à un manque d'investissement flagrant auquel s'ajoutent les fortes pluies, des surcoûts de fonctionnement et d'exploitation liés à l'extraction du bois et une concurrence croissante des pays voisins. Or, si les pistes en forêt ne sont pas finalisées, le bois ne peut pas être transporté depuis les lieux d'extraction jusqu'aux parcs de stockage, provoquant une crise de confiance majeure des investisseurs, faute de garantie d'approvisionnement. Cette situation déstabilise l'ensemble de la filière.

Au total, la filière bois de Guyane compte plus de 250 entreprises, faisant d'elle le premier employeur privé de Guyane après le secteur du spatial, avec plus de 1 000 emplois directs. Les opérateurs de la filière sont engagés depuis de nombreuses années à travailler en partenariat renforcé avec l'ONF Guyane dans le but de préserver la biodiversité amazonienne, selon des critères et exigences environnementales élevés, principalement listés dans le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

PFUE – Emmanuel Macron présente le programme d'activités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au Parlement européen

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), Emmanuel Macron s'est exprimé devant les députés européens le mercredi 19 janvier à Strasbourg pour leur présenter les priorités du programme de la PFUE.

La stratégie de la PFUE s'articule autour de trois axes principaux : « *une Europe plus souveraine, un nouveau modèle de croissance et une Europe plus humaine.* »

Parmi les priorités évoquées par la France devant le Parlement européen, sont à noter les éléments suivants :

- La mise en place des « clauses miroirs » dans les accords commerciaux de l'Union européenne avec les pays tiers. Emmanuel Macron a rappelé à ce sujet que « *la France est le pays qui s'est le plus opposé à la signature de nouveaux accords* » et que « *l'Europe n'a pas à signer de texte avec les puissances qui ne respectent pas les Accords de Paris* ». Ces clauses miroirs auront pour objectif d'introduire des règles environnementales équivalentes entre les produits européens et les produits importés dans l'UE, qui ne respectent pas toujours le même niveau d'exigence que les normes appliquées au sein de l'UE.
- L'adoption de la « *première loi au monde* » contre la déforestation importée, consistant à interdire l'importation de bois dans l'UE, mais également de produits tels que le soja, le bœuf, le café ou l'huile de palme, lorsque ceux-ci contribuent directement ou indirectement à la déforestation.
- L'organisation d'un sommet dédié à la protection des océans, le « *One Ocean Summit* », qui devrait se tenir les 11-12 février et rassembler scientifiques, acteurs économiques, acteurs régionaux et les Nations unies, afin de renforcer la coopération européenne et internationale pour la préservation des océans. Emmanuel Macron a affirmé que l'Europe constitue « *une grande puissance maritime, avec un agenda à défendre en matière de biodiversité* ».

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 24 au 28 janvier 2022

	COMMISSION EUROPEENNE	PARLEMENT EUROPEEN	CONSEIL DE L'UE ET CONSEIL EUROPEEN	AUTRES EVENEMENTS
<i>Lundi 24/01</i>	Janusz Wojciechowski, commissaire européen à l'Agriculture, participe au Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture	Commission du Commerce international (COM INTA) 1. Présentation par Franck Riester, ministre chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, des priorités de la présidence française (PFUE) dans le domaine de la politique commerciale internationale 2. Relations de commerce et d'investissement UE-Afrique Commission de la Pêche (COM PECH) Commission de l'Agriculture (COM AGRI)		Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture (GFFA) Berlin
<i>Mardi 25/01</i>	Janusz Wojciechowski participe au Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture Réunion du groupe d'experts sur la mise en œuvre des plans stratégiques de la PAC Législation secondaire sur le système intégré de gestion et de contrôle	Commission du Commerce international (COM INTA) 1. Échange de vues avec la Commission sur la mise en œuvre et l'application des chapitres sur le commerce et le développement durable dans les accords de libre-échange 2. Protection de l'Union et de ses États membres face aux pressions économiques exercées par des pays tiers 3. Application d'un schéma de préférences tarifaires généralisé Commission de l'Agriculture (COM AGRI) 1. Échange de vues avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, sur les priorités de la PFUE dans le domaine de l'agriculture 2. Débats sur la révision du règlement Lulucf Réunion conjointe COM ENVI – COM AGRI 1. Débat sur les conséquences de la stratégie De la ferme à la table sur l'agriculture 2. Présentation des conclusions de l'étude d'impact de l'université Wageningen sur les conséquences du Pacte vert sur l'agriculture		GFFA
<i>Mercredi 26/01</i>		Commission de l'Environnement (COM ENVI)	Groupe "Questions alimentaires et agricoles"	GFFA

		<p>1. Débat sur la révision du règlement Lulucf</p> <p>2. Présentation par Barbara Pompili, ministre de l'Environnement, des priorités de la PFUE dans le domaine de l'environnement</p>	<p><i>internationales"</i> (Codex Alimentarius - CAC)</p> <p>Présentation des priorités de la présidence française</p>	
<p><i>Jeudi</i> 27/01</p>	<p>Janusz Wojciechowski s'entretient par visioconférence avec des organisations de parties prenantes du secteur agroalimentaire</p> <p>Réunion du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (Scopaff) dédiée aux produits phytopharmaceutiques</p>		<p>Groupe de travail sur la politique de la pêche</p> <p>Groupe de travail sur les mesures structurelles et les régions ultrapériphériques</p>	<p>GFFA</p> <p>Webinaire FEDOM et Team France Export Outre-mer sur la Relance export en Outre-Mer</p>
<p><i>Vendredi</i> 28/01</p>	<p>Janusz Wojciechowski participe à la 14e conférence des ministres de l'agriculture de Berlin, dans le cadre du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture</p> <p>Réunion du Scopaff</p>		<p>Conférence pour un commerce plus durable et plus responsable, organisée par la PFUE</p>	<p>GFFA</p>